



ÉDITORIAL, par Jean-Michel Morer

Migrants : remettre de l'humanité au cœur du processus

Si la crise des migrants est emblématique, elle révèle des fractures profondes dans notre pays, qui doivent nous interpeller et nous amener non seulement à de belles déclarations de principe mais à des réponses concrètes et adaptées localement. Elle touche à nos valeurs humanistes et républicaines essentielles, avec lesquelles nous ne devons absolument pas transiger. N'oublions jamais que la France, dans son ADN même, est une terre d'accueil dont le droit d'asile constitue un des piliers principaux. Notre pays s'est aussi construit depuis des siècles autour des vagues migratoires successives.

Elle nous place face à notre responsabilité d' élu local. Médiateur du quotidien et de la proximité, notre mission première est bien celle de tisser les liens qui font société, favorisent cohésion sociale et vivre ensemble; encore faut-il être considéré comme de véritables partenaires et associés à ce titre, le plus en amont possible, dans un dialogue constructif.

Si nous soutenons sans réserve le plan national d'accueil des réfugiés et migrants initié par le gouvernement, comme la décision courageuse de démanteler la "jungle" de Calais, et tous les



ghettos indignes qui subsistent encore dans le pays, un constat s'impose. Assurer un traitement juste des conditions d'accueil et demandes d'asile suppose de remettre de l'humanité au cœur du processus. Force est de constater que nous sommes aujourd'hui dans l'urgence, quelquefois même l'improvisation, ce qui conditionne une vision technocratique et quantitative de la problématique alors qu'un accueil digne de ces populations fragilisées exigerait sérénité, anticipation, complémentarité des différents acteurs, qu'ils soient institutionnels ou humanitaires, prise en compte des priorités humaines mais également des réalités locales.

Nous ne devons plus considérer de tels épisodes migratoires comme de simples accidents géopolitiques mais plutôt comme un processus continu. Ce qui impose de bâtir un véritable écosystème permettant d'aboutir à une inclusion sociale et territoriale épanouie. Cette priorité doit également nous animer en matière d'accueil d'urgence, afin de ne pas opposer migrants et publics vulnérables. Il nous faut refonder notre politique d'accueil globalement, y apporter des réponses structurelles sur le court et le moyen terme afin de réussir le plus délicat : l'insertion républicaine et citoyenne de ces différents publics.

Aujourd'hui, il n'est plus possible de ne raisonner qu'en terme capacitaire, quantitatif, technocratique, de ne privilégier qu'une lecture pyramidale. De telles problématiques doivent s'appréhender de manière systémique, qualitative, locale, humaine tant leur traitement nécessite une longue chaîne de solidarités dans laquelle chaque maillon, aussi infime et fragile soit-il, a un rôle essentiel, du sommet à la base.

Jean-Michel Morer
maire de Trilport (Seine et Marne)
délégué de la FNESR aux Droits de l'homme

Sommaire

▷ Spécial Réfugiés

- La mobilisation de la FNESR
- Le démantèlement du campement de Calais
- Les initiatives en faveur de l'accueil des réfugiés
- Les exemples de Villeurbanne, Croisilles et Azay-le-Brûlé

▷ Politique

- A droite, la réforme territoriale introuvable

▷ Mandats Locaux

- L'impact des mesures de sécurité sur les collectivités locales

▷ Initiatives locales

- La Gironde expérimente le revenu universel

▷ En bref

- L'enjeu de la revitalisation des centres-villes

▷ Hommage/L' élu de la semaine

- 2016, année François Mitterrand
- Une longue marche vers le pouvoir

Crise des migrants : la FNESR se mobilise

« Nous ne pouvons laisser installer une situation de tension dans notre pays qui a besoin de rassemblement et de raison. Nous voulons que la France demeure fidèle à ses valeurs. C'est là son honneur », avance François Rebsamen au nom des élus socialistes et républicains qui s'inscrivent dans l'élan de solidarité nationale pour l'accueil des réfugiés.

Communes de France propose un état des lieux du démantèlement du campement de la Lande de Calais et présente quelques initiatives locales pour accueillir les réfugiés dans les meilleures conditions possibles

Plus de 200 maires de toute la France ont, en moins d'une semaine, signé l'Appel des maires solidaires. Un Appel qui souligne l'importance de trouver une issue solidaire et humanitaire pour sortir de ce drame qu'est la jungle de Calais, appelant à éviter les postures politiciennes et les débordements extrêmes. Pendant ce temps des élus "Les Républicains" poursuivent leurs discours de haine, de repli sur soi et de rejet des autres. En déplacement à Calais, Nicolas Sarkozy s'est inscrit dans l'extrême droite ligne des propos de Wauquiez et Estrosi. On attendait un peu plus de hauteur et

de responsabilité de la part d'un ancien chef d'Etat qui a donné naissance à la jungle de Calais en signant les accords du Touquet en 2003. Il est vrai que Nicolas Sarkozy est avant tout un candidat et prêt à tout pour se faire réélire. Comment peut-on être capable devant une telle tragédie humaine de tenir des propos aussi méprisants qu'irresponsables ?

Le 19 octobre dernier, le Conseil national de la FNESR a adopté une motion de soutien au plan d'accueil des réfugiés et migrants et de démantèlement du camp de Calais (*cf ci-dessous*).

Oui au démantèlement de Calais ! Soutien au plan national d'accueil des réfugiés et des migrants

Nous, élus socialistes et républicains réunis en Conseil national le 19 octobre 2016 à Paris, réaffirmons notre soutien à la décision du gouvernement de démanteler le campement de la Lande, à Calais, afin d'assurer un traitement juste et humain des conditions d'accueil et des demandes d'asile en France.

A Calais, comme en tout point du territoire national, la France ne peut pas trahir ses valeurs, celles de la République, celles de la Patrie des Droits de l'homme. Conscient des difficultés que la crise migratoire fait subir aux Calaisiens et aux activités économiques locales et ayant en mémoire l'inaction durable du quinquennat de Nicolas Sarkozy, les élus socialistes et républicains saluent les mesures engagées par l'Etat :

- le démantèlement de la zone sud des campements de la Lande de Calais a été effectué, conformément aux engagements pris.

- l'annonce du démantèlement total du périmètre de la zone nord, en une seule étape d'ici la fin de l'année, marque la poursuite du volontarisme politique du gouvernement.

Dans le même temps, les élus socialistes et républicains se retrouvent dans la décision de mettre en œuvre le plan national d'accueil en France, porté par le gouvernement.

Dès 2015, la FNESR a mobilisé les maires volontaires pour l'accueil des réfugiés et a initié l'appel les maires solidaires qui, en 15 jours seulement, a rassemblé plus de 200 maires signataires.

La FNESR rend également hommage au secteur associatif humanitaire qui est confronté à une gestion particulièrement exigeante de drames humains dépassant, bien souvent, les frontières de la France et de l'Europe. Face au vent du national-populisme qui souffle à nouveau sur l'Europe avec des discours prônant la fermeture des frontières, la France assume ses responsabilités en démantelant le campement de Calais et en lançant dans le même temps un plan d'accueil national.

La crise des réfugiés et des migrants est un défi européen et mondial que la France relève avec le plan national d'accueil initié par le gouvernement et la décision politique de démanteler la jungle de Calais.

Démantèlement du campement de Calais : des paroles et des actes

L'Etat qui agit depuis des mois pour le démantèlement de la Jungle de Calais voit enfin arriver une issue pour offrir un accueil digne et maîtrisé aux réfugiés et demandeurs d'asile

La confirmation du démantèlement du campement de la lande avait été faite par le Président de la République, le 26 septembre dernier lors d'un déplacement à Calais. « J'ai écouté les élus du territoire, tous les élus, au-delà de leurs sensibilités. Ils ont tous exprimé l'immense difficulté pour mener à bien leur mission face à cette situation humanitaire, face aussi à l'insécurité, à la baisse de l'activité touristique face à la mise en cause d'un certain nombre de modes de transport. Ils m'ont dit aussi quelle est leur colère alors que la population de Calais est connue pour son sens de l'hospitalité d'être ainsi ramenée à l'image, toujours la même, d'un campement qu'on appelle "une jungle" pour noircir encore le tableau de la France qu'on offre aux yeux du monde », expliquait le Président de la République.

Le démantèlement complet du campement a abouti : « Calais n'est ni une étape ni un aboutissement pour les migrations. C'est une impasse, il n'y a plus de passage possible, il n'y en aura plus. Donc raison de plus pour ne pas laisser plus longtemps ces femmes, ces hommes, ces enfants vivre dans la promiscuité dans des conditions insalubres, précaires, malgré tous les aménage-

ments que nous avons pu faire depuis plusieurs mois », rappelait François Hollande, ajoutant que l'ensemble du territoire national doit prendre sa part dans le traitement de la question des réfugiés.

Le gouvernement a annoncé et déjà mis en place des centres d'accueil et d'orientation (CAO). En 2015, il y en avait 167 dans 80 départements. Cela a permis de dégager de Calais à peu près 5 000 personnes ces derniers mois. Les CAO ont vocation à être installés dans des locaux existants financés entièrement par l'État, dont la capacité d'accueil varie de 50 à 60 personnes. Les préfets ont reçu des instructions très précises des ministres de l'Intérieur et du Logement. « Les objectifs par région ont été fixés de façon à répartir équitablement cet effort et en tenant compte de ce qui a déjà été réalisé par plusieurs régions au titre de la solidarité. Il ne s'agit pas de mettre là où il y a déjà eu beaucoup d'accueils qui ont été faits, des migrants supplémentaires », précisait le Président de la République.

Solidarité nationale

Au soir du premier jour du démantèlement du campement de la lande de Calais, 2 318 migrants ont été mis à l'abri.



Les démarches administratives

Un migrant qui transite par un centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) doit, comme son nom l'indique, avoir le statut de demandeur d'asile. Si cela n'est pas le cas, il se voit remettre une "obligation de quitter le territoire français" (OQTF) et a un délai de trente jours pour le faire. Dans ce centre de transit, les réfugiés suivent des cours de Français. Selon les chiffres de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), environ la moitié obtient la protection internationale, à savoir le statut de réfugié. Ce dernier leur permet d'obtenir une carte de séjour de 10 ans, de travailler en France et d'accéder à un logement. En cas de rejet de l'OFPRA, un recours est possible devant la cour nationale du droit d'asile pendant qu'ils restent dans le CADA. Depuis le début 2016, les places en CADA ont été multipliées par quatre. Il y a actuellement environ 35 000 places d'hébergement réparties dans plus de 300 CADA. Le coût moyen d'une place en CADA est de 19,50 € par personne et par jour. Si la cour va contre la décision de l'OFPRA, ils peuvent accéder à un logement dans les trois mois. S'ils ont un rejet définitif, ils ont un mois pour quitter le centre d'accueil et le territoire français. L'OFII propose une aide au retour à ceux pour qui la demande d'asile est déboutée.

1 918 majeurs ont quitté Calais à bord de 45 bus pour rejoindre 80 centres d'accueil et d'orientation situés dans 11 régions de France, et 400 mineurs ont été orientés et eux aussi mis à l'abri au centre d'accueil provisoire dans l'attente de l'instruction de leur dossier, rejoignant les 200 qui s'y trouvaient déjà. 600 mineurs isolés sont désormais en sécurité au sein du CAP. « Nous souhaitons mettre à l'abri l'ensemble des personnes qui se trouvaient encore aujourd'hui sur le campement, dont la grande majorité a fui les guerres et les persécutions. Les conditions dans lesquelles elles vivaient dans le campement de la lande étaient indignes et ne pouvaient durer. C'est pour cette raison que depuis un an déjà, nous avons proposé une orientation en CAO aux migrants qui le souhaitaient. 6 000 d'entre eux avaient ainsi pu quitter Calais pour rejoindre l'un de ces 167 centres d'accueil et d'orientation que nous avons créés à travers la France. Depuis aujourd'hui et

jusqu'à la fin du démantèlement, ce sont 6 500 migrants qui en feront de même », détaille le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve. La préfète du Pas-de-Calais a annoncé au soir du 26 octobre que 5 596 migrants ont été mis à l'abri.

Depuis l'été, 283 CAO supplémentaires ont été créés, portant donc leur total à 450 au niveau national. Les CAO sont une étape temporaire de quelques mois dans le parcours des migrants, qui va les conduire ensuite, la plupart du temps, à déposer une demande d'asile, puis à accéder au statut de réfugié, et donc à une vie normale. « Cette politique de mise à l'abri humanitaire, qui correspond aux valeurs de la France, à ce qu'elle est profondément, à ses engagements internationaux, s'accompagne de son corollaire absolument indispensable, c'est-à-dire une fermeté absolue à l'égard de l'immigration clandestine. Depuis le début de l'année, 1 789 personnes en situation irrégulière ont été éloignées du territoire

national depuis Calais », souligne le ministre de l'Intérieur, qui ajoute que depuis le début de l'année, 33 filières d'immigration irrégulière à destination du Royaume-Uni ont été démantelées, soit une hausse de 20 % par rapport à l'année dernière. 47 000 personnes ont été refoulées à l'entrée du territoire national depuis le rétablissement des contrôles aux frontières le 13 novembre dernier. « Comme l'a rappelé le Président de la République sur place le 26 septembre, la solidarité nationale doit jouer. Cette nécessaire solidarité nationale, nous l'organisons avec ces 450 CAO répartis sur l'ensemble du territoire. La grande majorité des maires jouent le jeu, c'est à leur honneur et je veux les en remercier vivement », se félicite Bernard Cazeneuve, qui précise que les CAO déjà mis en place depuis un an fonctionnent bien, sans incidents avec les habitants des communes concernées.

Julien Bossu

La situation des mineurs non accompagnés

Manuel Valls a reçu le 2 novembre, aux côtés de Jean-Jacques Urvoas et Bernard Cazeneuve, les représentants de l'Assemblée des départements de France, de l'Association des maires de France et de France urbaine afin de leur dresser un bilan de l'évacuation du campement de Calais et de leur exposer la situation concernant les mineurs. Le Premier ministre a remercié l'engagement des élus aux côtés de l'État pour la gestion de cette situation humanitaire difficile.

Concernant les mineurs, ils sont transférés du centre d'accueil provisoire de Calais vers les centres d'accueils et d'orientation pour mineurs (CAOMI) repartis sur le territoire d'où les demandes de départ vers la Grande-Bretagne seront étudiées par les autorités britanniques. Les mineurs n'ayant pas d'attache outre-Manche verront leur situation évaluée avant une prise en charge dans le cadre du dispositif de droit commun. À ce titre, le département dans lequel ils seront accueillis ne sera pas automatiquement celui dans lequel se trouve le CAOMI où ils auront été reçus dans un premier temps.

« L'État assurera la responsabilité et le coût de la prise en charge des mineurs, le temps d'évaluer leur situation et qu'une négociation soit ouverte avec les départements sur la prise en charge du coût de ces mineurs une fois entrés dans le dispositif de droit commun de l'aide sociale à l'enfance », précise le Premier ministre, qui se veut rassurant avec les élus locaux qui accueillent des réfugiés. La réussite de cette opération ne peut se faire sans la bienveillance des territoires. « Je tiens à remercier l'engagement des élus aux côtés de l'État pour la gestion de cette situation humanitaire difficile », conclut Manuel Valls.

Les prestations sociales

Il existe 450 Centres d'accueil et d'orientation (CAO) en France, dont 287 ont été créés depuis 2015. Ils sont répartis dans l'ensemble des régions, à l'exception de l'Ile-de-France et la Corse. Ces centres sont des structures d'hébergement temporaire en attendant des places dans des CADA. La durée du séjour ne peut dépasser les 5 mois, période durant laquelle les migrants sont accompagnés par des associations ou des assistants sociaux dans leurs démarches d'ouverture de droits administratifs juridiques et médico-sociaux, comme la CMU ou la scolarisation des enfants mineurs. Le coût moyen d'une place en CAO est de 25€ par personne et par jour. Ce coût comprend l'hébergement, 3 repas et l'accompagnement social, sanitaire et administratif. Le migrant ne perçoit aucune allocation lorsqu'il est dans un CAO. Une fois la demande d'asile enclenchée, un migrant perçoit l'allocation pour demandeur d'asile (ADA). Cette dernière est versée aux personnes majeures pendant la période d'instruction de la demande d'asile. Pour pouvoir en bénéficier, il faut justifier de ressources financières inférieures au montant du RSA. Le montant de l'allocation est calculé en fonction de la composition familiale, des ressources, du mode d'hébergement (6,80€ par jour pour une personne seule, 10,20€ pour deux personnes, etc.). L'ADA cesse d'être versée au terme du mois qui suit la notification de la décision définitive relative à la demande d'asile.

Accueil des réfugiés : les élus solidaires

L'accueil des réfugiés est une priorité humanitaire et humaniste. Depuis 2105, de nombreux maires ont répondu à l'appel lancé par Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, pour recenser tous les lieux d'accueil possibles. Cependant, des maires ont choisi de se lever contre les réfugiés. Pendant que certains dressent des affiches "anti-migrants", d'autres se cachent derrière un prétexte religieux et acceptent uniquement des chrétiens d'Orient. Même dans le pays de la fraternité, ceux qui fuient les atrocités de la guerre ne sont parfois pas les bienvenus

Dans sa commune de Wittenheim (Haut-Rhin), Antoine Homé, souhaite accueillir des réfugiés, mais l'intercommunalité à laquelle il appartient en a décidé autrement. « *Seulement 3 des 33 communes de l'intercommunalité ont souhaité accueillir des réfugiés. Même dans cette situation, nous sommes face à une lepenisation des esprits* », déplore l'élu alsacien. Ce n'est pas une situation isolée : « *Dans le cas des Hauts-de-Seine, il est prévu l'arrivée de près d'un millier de réfugiés et les maires se renvoient la balle pour savoir qui ne les recevra pas* », explique Nadège Azzaz, conseillère municipale de Châtillon. Yannick Trigance, conseiller régional d'Île-de-France, évoque « *une droite qui n'a plus de complexe. Elle se reporte sur sa droite, par l'extrême droite. Pour contrer cette inertie, la gauche doit être ferme sur ses valeurs, apporter plus de soutien, plus de communication sur le sort des réfugiés. Il n'est pas acceptable que des élus refusent d'accueillir des réfugiés* ». « *La solidarité l'emporte sur toute autre position* », assure André Laignel, maire d'Issoudun et premier vice-président-délégué de l'AMF. Il ajoute que « *pour une plus grande efficacité de cet accueil, il faut miser d'abord sur le volontariat des maires plutôt que d'imposer* ». L'Association des maires de France a d'ailleurs mis en ligne un argumentaire pour accompagner les maires dans leur démarche d'accueil.

Associer les élus

Il existe de nombreux sites à l'abandon qui pourraient servir à l'accueil de ces familles dans le besoin. Dans l'arrière-pays niçois, par exemple, un ancien centre de colonie est squatté par des réfugiés. La préfecture leur a ordonné de quitter les lieux. « *Bernard Cazeneuve a pris l'engagement d'informer les élus. Il faut comprendre que les préfectures ont elles aussi des difficultés pour s'organiser sur l'accueil des réfugiés* », explique François Rebsamen, qui va bientôt accueillir 145 réfugiés à Dijon. « *On a rencontré Ber-*

nard Cazeneuve et il a pris l'engagement d'informer le plus rapidement possible les communes concernées par l'accueil des réfugiés. Mais visiblement, il y a encore des préfets qui ne le font pas », complète François Rebsamen, qui a fait savoir à la préfecture de région que sa ville est en capacité d'accueillir 85 migrants supplémentaires. « *Nous pouvons les accueillir dans de bonnes conditions, c'est-à-dire en les accompagnant pour l'insertion, notamment pour qu'ils puissent faire leurs papiers et justifier de leur présence sur le territoire* », ajoute François Rebsamen. Quant à Georges Labazée, sénateur des Pyrénées-Atlantiques, il souhaite une plus grande coopération entre les services de l'État et les élus locaux. « *Nous devons pouvoir travailler en amont avec la préfecture pour faciliter les installations* », explique Georges Labazée, dont le département dispose de deux centres d'accueil. Jacques Bigot, sénateur du Bas-Rhin, appuie ces propos : « *Devant le démantèlement du camp de Calais, il est devenu urgent de travailler avec les préfets. Il y a un problème d'information sur la méthode employée. Les parlementaires ne sont pas suffisamment sollicités sur les circonscriptions* ».

Manque d'information

Les situations varient en fonction des territoires. Les zones frontalières sont bien évidemment en première ligne pour l'accueil des réfugiés. Calais est le symbole de cet exil, mais d'autres points d'entrée ou de sortie du territoire le sont également. Michèle Ripoll, conseillère municipale de Le Thor (Vaucluse) se confie sur la situation à Vintimille : « *Certes, la situation est plus facile à appréhender qu'à Calais, car nous sommes dans un lieu de passage et non pas d'installation. Ici, les réfugiés que nous croisons un jour ne sont plus là la semaine qui suit, d'autres les ont remplacés* ». Il n'en est pas de même pour tous et, Daniel Régis, conseiller municipal de Villemur-sur-Tarn, en Haute-Garonne regrette le manque d'anticipation

en ce qui concerne l'accueil de réfugiés: « *Nous sommes mis devant le fait accompli, nous sommes à la merci des services de la préfecture. Il ne faut pas oublier que nous faisons également face à des problèmes matériels et logistiques* ». Il souhaite rappeler que l'arrivée d'une famille entière à un coût pour la collectivité. Dans le cas de sa commune, comme ailleurs, il existe des difficultés sur le plan scolaire. En effet, les classes sont déjà au maximum de leur capacité d'accueil et la cantine scolaire est également surchargée. « *L'académie ne peut pas encore dire ce qui va pouvoir être mis en place dans la mesure où elle ne connaît pas l'effectif de ces nouveaux élèves. Les classes sont saturées mais on trouve toujours des solutions et nous allons les trouver. Par exemple, la mairie est en train de mettre en place un système de self-services pour gagner en capacité d'accueil et de service* », rappelle Daniel Régis. À cela, s'ajoutent des contraintes normatives.



La commune se trouvant sur une zone inondable, si un préfabriqué est installé, il doit l'être à une hauteur spécifique. S'ils sont amenés à ériger des constructions d'urgence sur les espaces scolaires, les élus demandent à la préfecture un peu de souplesse normative, des faveurs exceptionnelles et provisoires pour limiter les coûts de fabrication. Rien d'insurmontable donc, mais cela reste toujours plus compliqué lorsqu'il y a un manque d'informations. « *On a appris au mois de juin dernier que des appartements allaient être réquisitionnés pour les migrants* », explique Daniel Régis, qui travaille en collaboration avec l'association France Horizon, en charge de la gestion du CADA. Dans un premier temps, ce sont des logements qui devaient être rasés, mais cette idée a été abandonnée. Ensuite, il a été envisagé de transformer ces T4 et T5, trop grands en logements plus petits, type T2 ou T3 mais encore

une fois le projet a été abandonné pour une raison de coût et tout est resté en l'état. La préfecture a finalement fait un inventaire des biens disponibles dans les communes auprès des bailleurs sociaux. Les appartements vacants, propriété de l'office départemental HLM, vont être mis à la disposition de grandes familles. « *Normalement, nous ne devrions pas accueillir de Calaisiens, mais des familles regroupées* », précise Daniel Régis.

Effort de pédagogie

Jean-Paul Jeandon, maire de Cergy, a été l'un des premiers maires à avoir proposé un hébergement d'urgence pour ces familles de réfugiés en mettant à disposition une partie des bâtiments vides de la base nautique de Cergy. « *Alain Richard, sénateur du Val-d'Oise, a proposé un centre d'accueil des réfugiés qui aurait dû ouvrir en mars prochain, mais la présidente de la Région bloque l'opération. En attendant l'ouverture hypothétique de ce centre, il nous fallait trouver un lieu pour les accueillir, ce que nous avons fait avec la base de loisirs, peu utilisée en dehors de la période estivale. La précipitation nous met dans l'embarras. L'urgence n'est pas la solution dans cette situation, il nous reste à améliorer la méthode* », explique Jean-Paul Jeandon. Un autre problème se pose, ni l'origine, ni la langue pratiquée ne sont connues. Seule certitude, ce sont des personnes dont les demandes d'asiles sont déjà en cours. Les élus sont dans la supposition, ce qui ne permet pas de préparer correctement l'arrivée de ces réfugiés, qui devrait se faire en plusieurs phases, une première dans les semaines à venir et la seconde en début d'année prochaine. Dans les communes où la population est déjà en difficulté ou en recherche d'attribution de logements sociaux, les élus doivent faire preuve de pédagogie pour que les habitants eux-mêmes en difficulté ne se sentent pas lésés. « *Nous sommes face à un danger de dérives populistes, encore plus fortes dans certaines zones où le vote frontiste est déjà important. Il faut contrer ce sentiment d'abandon qui peut croître chez certains habitants* », ajoute Daniel Régis.

Jean-Michel Morer, maire de Trilport, a rédigé la motion "Oui au démantèlement de Calais, soutien au plan national d'ac-

cueil des réfugiés et des migrants", qui a été présentée et votée au Conseil national de la FNESR le 19 octobre dernier. « *Suite à l'appel des maires solidaires, nous nous devons de continuer notre action. Nous avons une réflexion à avoir sur ces problématiques de manière à remettre l'humanité là où elle est malheureusement trop absente. Nos valeurs nous imposent de prendre position. L'urgence était de soutenir le gouvernement pour le démantèlement de la jungle de Calais. L'accueil des migrants ne va pas s'arrêter tout de suite et cela peut être un élément déstabilisateur sur les positions que nous souhaitons tenir. Il ne faut pas oublier le principe de réalité. Ce principe, c'est de ne pas s'asseoir sur la réceptivité de nos populations qui s'expriment en amont de l'arrivée des réfugiés. Dans les communes où ce principe est bien pris en compte, les arrivées se sont bien passées. Il y a toujours un effort pédagogique à faire. Nous sommes dans une phase qui s'apparente plus à du bricolage et à de la réactivité qu'à de l'anticipation* », précise l'élus seino-marnais. À Lille, Martine Aubry a d'ores et déjà proposé d'accueillir une centaine de réfugiés, soit un peu plus que ce que le calcul mécanique exigeait de sa ville. À Douai, Frédéric Chéreau propose de recevoir trois ou quatre familles, soit une quinzaine de personnes, mais aussi de centraliser en mairie les offres des particuliers prêts à accueillir des réfugiés. À ceux qui voient le défi des migrants comme une atteinte à la démocratie, Bernard Cazeneuve répond: « *On ne peut pas d'un côté exiger de l'État qu'il prenne ses responsabilités, et de l'autre le lui reprocher. L'accueil des réfugiés est de la responsabilité de l'État et le gouvernement fait son travail en assumant cet accueil et en le finançant entièrement. Les maires sont bien entendus consultés et associés par les préfets, qui les rencontrent régulièrement et leur rappellent le caractère transitoire des CAO. Quelques-uns tentent d'organiser des référendums locaux illégaux, mais la majorité des maires joue le jeu de la solidarité nationale* ».

J. B.

Villeurbanne s'implique dans l'accueil des réfugiés



Jean-Paul Bret, maire de Villeurbanne, a mis en place un groupe de travail depuis septembre 2015 afin de travailler en collaboration avec les services de la préfecture du Rhône. La ville a une tradition d'accueil séculaire et souhaite que cela perdure

Recensement des initiatives

La Métropole de Lyon s'est elle aussi engagée dans l'accueil des réfugiés. Elle a lancé un recensement des initiatives locales des 55 communes du Grand Lyon et évalué les capacités d'accueil. Michel Le Faou, vice-président à la Métropole en charge du logement, est le coordinateur des échanges avec les services de l'État, les bailleurs sociaux et les opérateurs de l'asile dans l'agglomération pour un état des lieux de la situation et des capacités d'accueil. Dans un deuxième temps il s'est rapproché des maires de la métropole pour définir une action coordonnée permettant d'accueillir les familles de réfugiés dans toutes les communes du territoire. La préfecture a recensé 2 000 places d'hébergement pour la métropole et le département du Rhône.

À Villeurbanne, les arrivées de réfugiés sont déroulées en plusieurs vagues, souvent liées aux désengorgements successifs de la jungle de Calais qui ont précédé son démantèlement définitif. Ils sont accueillis au centre de transit de l'association Forum réfugiés, situé à Villeurbanne. Dans un premier temps, ils ont été reçus par des agents de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Ces derniers ont vérifié les situations administratives et dispensé des premiers conseils. Certains réfugiés bénéficient déjà de l'asile ou ont une demande en cours et les autres ont obtenu une autorisation provisoire de séjour. Le Forum réfugiés distribue une aide d'urgence de 30 euros par personne et explique le rôle de son centre de transit aux nouveaux venus. Au centre de transit de Villeurbanne, l'accueil des migrants se fait sur plusieurs jours. Ceux en pro-

venance de Calais sont majoritairement des hommes seuls venus d'Afghanistan, d'Érythrée et du Soudan. Les associations font appel à des traducteurs, même si cela n'est pas évident de trouver un interprète en pachtoun, l'une des deux langues officielles d'Afghanistan.

Objectif intégration

Pour ces réfugiés, Villeurbanne est une halte sur le chemin d'un hébergement plus durable. Les réfugiés ne restent que très peu de temps à Villeurbanne. Sur les 49 arrivés de Calais en 2015, seul l'un d'entre eux est encore dans le centre. Dans le cadre du démantèlement de la jungle de Calais, la région Auvergne-Rhône-Alpes doit accueillir 1 800 migrants. « Ces gens-là viennent à Villeurbanne pour un certain temps mais ensuite ils s'intègrent dans la société française. Certains rentrent chez eux, d'autres vont continuer dans leur détermination de rejoindre l'Angleterre, mais 70 % d'entre eux se retrouvent dans une situation de demandeurs d'asile sur notre territoire. Cela va aboutir à une situation qui se stabilisera, notamment lorsque des emplois leur seront proposés », précise Jean-Paul Bret, qui estime que le nombre de migrants est "soluble" dans la population.

J. B.

Rapidement, le maire de Villeurbanne a souhaité que sa ville s'engage à accueillir des réfugiés dès l'appel lancé par le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve. « Il existe à Villeurbanne une tradition et une volonté politique d'accueillir des personnes venues d'ailleurs, particulièrement quand elles fuient l'oppression et la barbarie. Notre ville s'est constituée avec des gens venus d'ailleurs, qui pour beaucoup d'entre eux fuyaient des tragédies. Je pense aux Arméniens du début du 20^e siècle, les Italiens qui ont fui le fascisme ou aux républicains espagnols. L'accueil de réfugiés existe depuis de longues années sans que cela n'entraîne de conséquences dans la ville », explique Jean-Paul Bret. Villeurbanne dispose d'un atout majeur, son réseau d'acteurs capables de faire des propositions rapides et opérationnelles en matière d'hébergement, d'accompagnement social, scolaire et culturel. Jean-Paul Bret s'est appuyé notamment sur Forum Réfugiés, sur Est Métropole Habitat, dont il est le président. Il a également mobilisé les ministères de l'Intérieur et de l'Éducation nationale.

A Croisilles, la volonté de faire évoluer les esprits

Avec le démantèlement de la Jungle de Calais, une page se tourne, certains ont trouvé refuge à seulement quelques dizaines de kilomètres de Calais, comme la trentaine de soudanais arrivés à Croisilles, petite commune située entre Arras et Bapaume

C'est à l'association "La Vie Active" que revient la tâche d'aménager l'ancienne maison de retraite de la commune pour la transformer en centre d'accueil et d'orientation (CAO). La ville est prête à accueillir trente à soixante migrants. Dans ce bâtiment voué à terme à la destruction, il a été décidé de rationaliser l'espace au maximum. Les futurs locataires sont logés par deux, sur des lits superposés et deux chambres en rez-de-chaussée ont été transformées en salles de bain. Il existe également un vaste espace de convivialité et un grand réfectoire pour favoriser la vie en commun. Cependant, il a été fait le choix de ne pas tout refaire, comme la cuisine, afin de privilégier le portage de repas. Il ne s'agissait pas d'investir des sommes inconsidérées pour un centre qui ne sera que temporaire.

La Vie Active était déjà présente dans l'accompagnement des réfugiés au sein de la "jungle" de Calais. Cette association a les connaissances et l'expertise pour mener à bien ce projet. Les 31 premiers migrants sont arrivés dans la commune le 24 octobre. Ils sont tous originaires du Soudan. Ils ont quitté la jungle et sont hébergés dans ce centre. Beaucoup de démarches administratives seront à faire, des cours d'apprentissage du français seront dispensés afin de les aider dans leurs démarches. Plusieurs associations communales ont fait savoir qu'elles sont prêtes à s'impliquer dans l'intégration des réfugiés dans leur nouvel environnement et ainsi inviter les habitants à dépasser leurs peurs.

Des craintes demeurent...

À Croisilles, la population s'est montrée dans un premier temps hostile à l'ouverture de ce centre d'accueil. Le conseil



municipal a voté pour ce projet d'accueil il y a une dizaine de jours. Malgré le sentiment de se retrouver devant le fait accompli, Gérard Dué, maire de Croisilles, a choisi d'être solidaire. Il s'agissait alors d'informer et de sensibiliser la population. Le maire a organisé une réunion en présence du député et des services de la préfecture. Cette réunion publique - réservée aux Croisillois et sur inscription préalable - a rassemblé quelque 200 personnes, dont certaines particulièrement hostiles. Le sous-préfet a tenu à les rassurer quant au nombre de migrants « La capacité maximum, c'est soixante. J'ai bien compris que le nombre était pour vous un problème. On a pris en compte votre inquiétude. Vous aurez cinq gendarmes réservistes supplémentaires. », a-t-il précisé. La municipalité a également prévu de projeter prochainement le film documentaire "Exode". Ce film retrace le parcours des migrants depuis leur point de départ et surtout filmé par eux-mêmes. « Ces gens ont le choix entre une balle dans la tête et une bombe. Il faut s'occuper d'eux. C'est

aussi un acte citoyen. On fait partie d'une République, il faut bien prendre sa part », note Gérard Dué.

...mais les esprits changent

« Nous avons été contactés le 8 octobre et très rapidement avec La Vie Active nous avons visité les locaux, travaillé sur les questions de sécurité et de coût. Une fois le processus lancé, la commune a peu de choses à voir dans la gestion de l'accueil, d'autant plus que les bâtiments sont toujours la propriété du nouvel EHPAD », explique le maire de Croisilles. Depuis ce vote en conseil municipal (9 pour, 4 contre, 2 abstentions) le maire est la cible d'une cabale de part de l'extrême droite. Les « identitaires » sont venus en nombre pour manifester contre le maire et son équipe. Son numéro de téléphone a été divulgué sur internet, ils ont manifesté devant son domicile en prenant à partie son épouse. Il a été hué, bousculé mais n'a rien lâché : « Nous ne devons pas céder à la minorité ». Depuis que les migrants sont arrivés, un changement d'état d'esprit est constaté auprès des habitants. « Les échanges ont déjà lieu. Par exemple, deux dames hostiles à cette arrivée sont venues me trouver pour me demander de leur rendre visite. Il y a une désolidarisation de la population avec le mouvement de contestation », conclut Gérard Dué, plutôt confiant sur la suite des événements.

J. B.

À Azay-le-Brûlé, accueil rime avec solidarité

Depuis huit mois, la commune d'Azay-le-Brûlé (Deux-Sèvres, 1800 habitants) accueille deux familles de réfugiés syriens

Le maire d'Azay-le-Brûlé, Jean-Luc Drapeau, a rapidement répondu à l'Appel lancé par la FNESR afin de mobiliser les élus socialistes et républicains pour recevoir des réfugiés en quête d'hébergement. Il l'a en réalité devancé. Azay-le-Brûlé héberge en effet depuis huit mois dans sa commune deux familles de réfugiés syriens, en lien avec un collectif d'accueil. « *Il s'agit d'une compétence de l'État et les principaux intéressés ne perçoivent pas plus de subsides que nos concitoyens* », explique le maire. Avant de préciser qu'ils bénéficient de l'APL et du RSA, comme tout autre allocataire. Le collectif rassemble des volontaires issus de collectivités locales et d'associations caritatives. Tant et si bien que la commune des Deux-Sèvres s'est vue décerner le label de "territoire accueillant".

L'Office HLM a mis à la disposition des familles deux logements. Dès lors, tout s'est accéléré : « *Nous sommes allés les chercher à l'aéroport de Nantes après avoir meublé les maisons et rempli les réfrigérateurs grâce aux dons de particuliers*, poursuit le maire. *Certains nous ont fournis du matériel de jardinage, d'autres des denrées alimentaires* ». Le tout sous l'égide du CIAS, chargé de redistribuer les fonds versés par l'État sous forme de bons.

L'argent et le cœur

Chaque semaine, un planning fixe les modalités organisationnelles entre ceux qui sont appelés à s'occuper des enfants et les autres qui vont aider les familles à accomplir des tâches de la vie quotidienne : « *L'idée, c'est d'être à leur côté, sans être intrusifs, dans une logique d'accompagnement* », souligne Jean-Luc Drapeau. Tout se passe au mieux, à commencer par l'intégration des enfants et des adultes, qui bénéficient de cours de français personnalisés. « *En dépit de quelques préjugés, l'intégration des familles est optimale* », se félicite l'ex-député des Deux-Sèvres. Et ce même s'il leur



faudra rapidement s'insérer dans le tissu professionnel. L'un des pères était parfumeur à Alep, l'autre tailleur de pierres. « *Compte tenu de leurs compétences respectives, il sera aisé de leur trouver un emploi dans un bassin où l'offre est importante* », explique le maire. Ce qui devrait faciliter leur autonomie, en passant d'un statut précaire à un confort de vie plus stable. Prochainement, le CCAS organisera une fête autour d'un repas organisé par des bénévoles. « *La France doit accueillir 10 à 15 000 réfugiés, ce n'est quand même pas très compliqué, veut croire Jean-Luc Drapeau. Notre commune a fait de la solidarité un maître mot et ceux qui, jusqu'ici, s'impliquaient peu, redoublent d'efforts pour accueillir nos hôtes dans les meilleures conditions. Ce qui crée une dynamique remarquable et une réelle richesse à l'école* ». Plusieurs collectifs d'artistes sont de la partie. « *Ce n'est pas d'argent dont nous avons besoin, mais de cœur* », conclut le maire.

Bruno Tranchant

Primaires de la droite : la réforme territoriale introuvable

Si le concours Lépine des propositions des candidats à la primaire de la droite vire au feu d'artifice, c'est plutôt silence radio en matière de réforme des collectivités territoriales

Dans la dernière *Lettre de Communes de France*, dans son éditorial, François Rebsamen s'interrogeait : « *Mais que nous cachent-ils ?* ». Nous pensons avoir la réponse : « *Rien* ». Philippe Richert, président (LR) de l'Association des régions de France, a vendu la mèche : « *Lorsqu'un candidat à la primaire de la droite passe ici ou ailleurs, évidemment il veut faire plaisir en disant à ceux qui veulent entendre : "mais bien entendu, on va faire ce que vous souhaitez". Sauf que ce que l'on souhaite diffère d'un endroit à l'autre et on voit très bien que revenir sur tout ce qui a été fait sera très difficile* ». Tous préconisent des améliorations, aucun n'évoque d'abrogation. La réforme territoriale Hollande devrait connaître le même sort que la décentralisation de 1982.

Halte au chamboule-tout

Même s'ils ne pensent pas que du bien des lois NOTRe et MAPTAM, les présidents des grandes associations d'élus sont sur le même registre : « *La loi a été votée, il faut la faire vivre* » (Baroin), « *On ne reviendra plus sur la réforme territoriale* » (Richert), « *Les élus locaux n'en peuvent plus des changements incessants, ils ont besoin de stabilité* » (Larcher). Pourtant, il n'y a pas si longtemps, Nicolas Sarkozy voulait tout revoir et reformater la carte des régions et des cantons par référendum.

Résultat, à l'exception de la fonction publique territoriale (voir numéro précédent) et de la contribution des collectivités locales à la baisse de la dépense publique, on fait dans la retouche. Bruno Le Maire veut clarifier encore plus les compétences respectives, simplifier et faire des économies, mais « *il entend la volonté de stabilité* ». François Fillon veut réduire le nombre de collectivités et leur poids dans la dépense publique. Il n'exclut pas non plus un référendum sur une nouvelle organisation territoriale...

Le Grand Paris menacé

Il faut aller écouter les non-candidats à la primaire pour avoir des propositions plus précises. Valérie Pécresse, présidente LR de la Région Ile-de-France, réclame explicitement une nouvelle réforme territoriale dont le noyau dur est la suppression de la Métropole du Grand Paris. Patrick Ollier, président LR de la Métropole, pense exactement le contraire. La présidente de la région capitale est également favorable à la renaissance du conseiller territorial, élu unique qui siégerait à la fois à la région et au département. De leur côté, Patrick Devedjian et Pierre Bédier, qui aspirent à fusionner les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines (pour arracher le 92 au Grand Paris), ont pondu une proposition détaillée. Ils souhaitent créer les conditions de la rationalisation de l'organisation territoriale à partir de deux pôles, un bloc communal (communes et intercos) et un bloc territorial (départements et région). Cela se traduirait à terme par des fusions de communes et des fusions de départements. Pour Paris, « *la région est l'échelle pertinente de la construction métropolitaine, c'est la région qui doit incarner le Grand Paris métropolitain* ». Les deux présidents des départements les plus riches de France militent pour revoir les péréquations financières, pour renforcer le droit à l'expérimentation, pour un pouvoir réglementaire local renforcé et pour supprimer les missions non régaliennes des préfetures. Comme on disait sous la Troisième République : « *La réforme territoriale est à l'ordre du jour... et le restera !* ».

François Descamps

Sécurité publique : les élus font leurs comptes

Le partenariat de sécurité instauré depuis deux décennies entre l'Etat et les collectivités locales est bousculé par une menace terroriste durable et par la gestion au quotidien de l'état d'urgence. Si bien que des maires commencent à émettre l'idée d'un "Grenelle de la sûreté"

L'été dernier, le maintien ou l'annulation d'un festival a rarement été le fruit d'une réelle concertation. Nombre des maires concernés ont d'abord dû répondre aux injonctions de l'État, sous couvert des préfets départementaux dont le message se résumait le plus souvent à une formule lapidaire: « A vos risques et périls »... Cette posture a entraîné, au final, une grande disparité dans les prises de décisions pour décider du sort des manifestations prévues. À l'heure des premiers bilans, le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) estime, en outre, que le renforcement de la protection des sites a occasionné des surcoûts qui sont aujourd'hui à l'origine de gros déficits de trésorerie, au moins 100 000 euros en moyenne. Ce qui peut remettre en cause ces initiatives culturelles à l'avenir.

Approche globale

Par ailleurs, et alors que s'enchaînent les plans d'urgence, les structures du ministère de l'Intérieur ont montré leurs limites en cette période d'alerte maximum. Dès après l'attentat de Nice, par exemple, l'état-major de la gendarmerie a revu le dispositif de protection des arrivées d'étapes du Tour de France pour intégrer le risque d'utilisation d'un camion. « Nous ne doutons pas que la direction générale de la police nationale a réagi pareillement en zone urbaine », commenta l'un de ses cadres. Un propos qui confirmait une organisation administrative hypercloisonnée, donc inadaptée dans un contexte de crise de sécurité nationale.



De ses observations, le président du FFSU, Roger Vicot, tire cette conclusion: « L'irruption du risque terroriste change beaucoup de choses dans nos ap-

proches d'autant que, pour aborder les nouveaux problèmes posés, les élus n'ont pas accès aux renseignements classifiés des services spécialisés ». Et le maire de Lomme (Nord) de conclure, en défendant la nécessité de perpétuer le socle protecteur de l'état de droit: « Il faut revoir l'organisation des dispositifs locaux de sûreté pour retrouver une approche globale et homogène. Cela, alors que d'autres partenaires prennent de l'importance, à commencer par les sociétés de sécurité, de plus en plus mobilisées sur l'espace public et dans les grands centres commerciaux où se pressent des dizaines de milliers de personnes ». La même observation vaut du fait du transfert de certaines missions de police nationale aux structures municipales.



Un séminaire organisé à l'initiative de Jean-Pierre Sueur, les 21 et 22 octobre au Sénat, sur le thème du "Phénomène urbain" a confirmé

ce besoin de débattre. Dans son intervention, l'architecte Paul Landauer a, par exemple, mit en exergue l'effet du risque terroriste sur les préconisations en matière d'urbanisme. Sa prise en compte se manifeste désormais par le développement de projets dotés de zones modulables équipées de systèmes de filtrage et de contrôle d'accès des usagers. L'aménagement des futures gares du Grand Paris Express est pareillement impacté. Deux thèses s'affrontent actuellement à propos des commerces à y installer, autour de cette question: seront-ils un facteur aggravant ou réducteur du risque?

Jacques Massey

La Gironde, département pilote pour le revenu universel

Manuel Valls s'est rendu à Bordeaux le 27 octobre. Il a pris connaissance du projet d'expérimentation sur le revenu universel engagé par le Conseil départemental de la Gironde en partenariat avec la Fondation Jean-Jaurès et l'Institut des politiques publiques. Le Premier ministre a donné sa vision du revenu universel

L'expérimentation du revenu universel par le Conseil départemental de la Gironde a été un des temps forts du déplacement de Manuel Valls. « *Un dispositif auquel je crois beaucoup* », a déclaré le Premier ministre, pour qui « *c'est un vrai débat de société [qui] s'ouvre devant les Français* ». Un débat que le département de la Gironde a engagé avec son dispositif de préfiguration.

Pour le Premier ministre, « *l'objectif n'est pas de se résigner à la précarisation du monde du travail* ». Il a ainsi rappelé le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale lancé par le gouvernement en janvier 2013. Il a également loué « *l'énergie et la créativité au service de l'innovation sociale* », de la Gironde. « *Le progrès social, c'est une invention permanente, pour que nos solidarités collent mieux à ce que vivent quotidiennement les familles, les personnes seules, les personnes âgées, les étudiants, celles et ceux qui font face à la précarité* », a déclaré Manuel Valls.

Parmi les innovations sociales, le revenu universel. « *Le revenu universel que je défends, c'est une grande innovation sociale: garantir un revenu à tous et à tout moment* », a relevé le Premier ministre qui a présenté sa vision de la création d'un revenu universel garanti et des évolutions de la protection sociale vers une protection universelle et continue des Français.

Pourquoi le revenu universel?

Aujourd'hui, les risques de vie ont évolué. « *Nous sommes dans un autre monde* », estime le Premier ministre, « *multiplication des emplois à temps partiel, contrats courts, périodes de chômage,*



dans une économie qui ne connaîtra plus les taux de croissance du passé... » Face à ces nouveaux risques sociaux, la protection sociale doit s'adapter.

De plus, aujourd'hui, 35 % des personnes pouvant toucher le RSA n'en font pas la demande en raison de la complexité du dispositif. Le gouvernement a engagé des mesures de simplification des prestations sociales mais au-delà, la société d'aujourd'hui fait que « *des étudiants, des familles monoparentales, des demandeurs d'emploi, des travailleurs modestes, des petits retraités, des ouvriers, des salariés ont besoin d'être accompagnés* ».

Aujourd'hui, les moins de 25 ans n'ont pas accès aux minima sociaux alors que 18 % des jeunes vivent sous le seuil de pauvreté. Le gouvernement a apporté une première réponse avec la Garantie Jeunes, une allocation et un accompagnement renforcé vers l'emploi. Il faudra « *garantir aux jeunes un revenu minimal en étendant, dès 2018, l'accès au RSA* », a déclaré le Premier ministre.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place par le gouvernement pour engager cette évolution de la protection sociale: Compte personnel d'activité (CPA), couverture universelle maladie, prime d'activité etc. Mais pour Manuel Valls, « *il faut aller plus loin. Aller vers une protection sociale universelle et continue. Le revenu universel doit en être un pilier* ».

Pour tous à tout moment

Qu'est-ce que le revenu universel? « *C'est fusionner dans une aide unique les multiples dispositifs existants, créés au fil du temps pour répondre à des situations particulières - RSA, allocation pour les chômeurs en fin de droit, minimum vieillesse...* », explique Manuel Valls.

Mais le Premier ministre précise: « *L'objectif n'est pas de remplacer notre protection sociale par le versement à tous d'une somme forfaitaire... Un revenu universel ne remplacera jamais notre assurance maladie, notre assurance chômage, notre système de retraites par répartition* ». Il s'agit au contraire de « *la garantie d'un revenu pour tous et à tout moment. La garantie d'une continuité en cas de coups durs. Une sécurité nouvelle face aux risques nouveaux de précarité auxquels nos concitoyens sont exposés* ». De plus, ce revenu de base garanti serait un tremplin à l'initiative. Il permettrait « *d'encourager [...] l'entrepreneuriat en assurant aux Français qu'ils seront protégés en cas d'échec* ».

Pour Manuel Valls, la mise en place d'un revenu universel constitue « *l'horizon d'un quinquennat* » et supposera plusieurs étapes pour « *réorganiser les minima sociaux et les autres prestations sociales autour d'un revenu socle unique* ». « *La lutte contre la pauvreté et la précarité sont plus que jamais, pour moi, une grande cause nationale* », a-t-il déclaré, affirmant que « *ce projet de revenu universel, c'est affirmer ce que doit être notre modèle social* ».

L. R.

Maintien des communes associées en cas de création d'une commune nouvelle

Le groupe socialiste et républicain a contribué à l'adoption définitive par le Sénat de la proposition de loi tendant au maintien des communes associées sous forme de communes déléguées en cas de création d'une commune nouvelle. Un texte qui a pour objectif de combler un vide juridique. Ce texte vient en complément de la loi Le Roux-Pélissard du 16 mars 2015, qui avait dynamisé le nombre de création de communes nouvelles grâce notamment à un pacte financier incitatif et à des garanties institutionnelles. Au total, 317 communes nouvelles ont vu le jour au 1^{er} janvier 2016, regroupant 1 090 anciennes communes. Un pas de plus vers la simplification territoriale.

Il manquait à cette loi la prise en compte des communes associées. Comme l'a souligné René Vandierendonck (Nord), l'approche pragmatique et consensuelle de la proposition de loi a permis de lever un certain nombre des problèmes de fonctionnement de ces communes nouvelles. Le groupe socialiste et républicain a voté favorablement, permettant l'adoption de cette proposition de loi objet avec un large consensus.

Commerces de centre-ville : vers la revitalisation

L'Association des petites villes de France, que préside Olivier Dussopt, député de l'Ardèche et maire d'Annonay, a salué la publication d'un rapport de l'Inspection générale des finances et du Conseil général de l'environnement et du développement durable consacré à la revitalisation commerciale des centres villes, notamment des villes petites et moyennes. « *Il s'agit là d'une salutaire prise de conscience car la situation est préoccupante dans de nombreuses collectivités et cela fait plusieurs mois que l'APVF attire l'attention du gouvernement sur ce sujet face à la désertification croissante des centres villes et à l'augmentation continue des taux de vacances commerciale* », estiment les maires des petites villes.

L'APVF se félicite en outre du déblocage par le gouvernement d'un crédit d'un million d'euros pour financer des stratégies de développement urbain. Si l'intégration du commerce de centre-ville au sein de stratégies d'urbanisme globales est indispensable, cela ne saurait suffire. L'APVF demande au gouvernement et aux parlementaires qui discutent du PLF 2017 de sanctuariser les crédits affectés au FISAC dont les montants n'ont cessé de diminuer ces dernières années et de procéder à une régionalisation de l'affectation de ce fonds. L'APVF souhaite enfin une mobilisation accrue des acteurs publics et privés et notamment de la Caisse des dépôts et consignations capable d'apporter aux petites villes des compétences d'ingénierie et des financements pour leurs projets d'investissement dans le foncier commercial.

Droit de l'urbanisme : le Sénat simplifie

Le Sénat a adopté en première lecture le 2 novembre la proposition de loi portant accélération des procédures et stabilisation du droit de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagement. Cette proposition de loi est issue de travaux transpartisans engagés par le groupe de travail sur la simplification législative du droit de l'urbanisme, de la construction et des sols, dont Marc Daunis est co-rapporteur. Elle s'appuie également sur une étude d'impact réalisée par un cabinet d'avocats indépendants et sur une consultation nationale, qui a reçu près de 11 000 réponses. Elle vise à simplifier le droit de l'urbanisme. A cette fin, elle modernise le contentieux de l'urbanisme en accélérant les procédures et en facilitant l'octroi de dommages et intérêts en cas de recours abusif ; elle assouplit l'articulation entre les documents d'urbanisme elle facilite les opérations d'aménagement et enfin elle améliore la protection du patrimoine.

Ouverture du site des Primaires citoyennes



**PRIMAIRES
CITOYENNES**

22 - 29 JANVIER 2017

Le 20 octobre, il a été procédé à l'ouverture du site internet www.lesprimaires-citoyennes.fr dans la perspective des primaires des 22 et 29 janvier 2017.

Le contenu de ce site est issu des travaux du Comité technique d'organisation des primaires (CTOP), que préside Rachid Temal et auquel participe l'ensemble des représentants des acteurs de ces primaires dont le Parti socialiste, l'UDE, le Front démocrate et le Parti écologiste. Ce site sera progressivement enrichi des informations relatives à la géolocalisation des bureaux de vote, de la présentation des candidats qui auront été validés par la Haute autorité des primaires citoyennes et de tout autre élément de communication qui permettra la participation du plus grand nombre.

Le Parti socialiste et les acteurs de la Belle Alliance populaire sont pleinement mobilisés pour que les primaires des 22 et 29 janvier soient un succès et permettent ainsi aux progressistes de se rassembler face à la droite et l'extrême droite.

2016, année François Mitterrand

2016 est l'année François Mitterrand, dont on commémore le centenaire de sa naissance le 26 octobre 1916, mais aussi les 20 ans de sa mort, le 8 janvier 1996, les 70 ans de sa première élection à l'Assemblée nationale, le 10 novembre 1946 et les 35 ans de son accession à la Présidence de La République, le 10 mai 1981

Les commémorations ont démarré à Jarnac le 8 janvier dernier pour marquer l'anniversaire des 20 ans de la disparition de François Mitterrand. Selon Jean-Christophe Cambadélis, Premier secrétaire du PS: « Commémorer Mitterrand, c'est commémorer la victoire du peuple de gauche tout entier. Il le disait lui-même, le 10 mai 1981, c'est l'espoir qui l'a emporté. C'est ainsi, le mitterrandisme est une aventure collective même si François Mitterrand est unique ». Le centenaire de sa naissance a été commémoré à l'initiative de l'Institut François Mitterrand, présidé par Hubert Védrine, lors d'un colloque qui s'est déroulé le 26 octobre à l'auditorium du Louvre.

Un homme de culture

La matinée a démarré avec le lancement du site internet "François Mitterrand/ Le verbe en image", réalisé par l'Institut national de l'audiovisuel et l'Institut François Mitterrand (cf. p. suivante). La première table ronde de la journée était consacrée à "François Mitterrand et la culture". « Les années 1981-1992 sont les 10 glorieuses de la culture, lance en ouverture Edgar Morin. L'épanouissement de ces 10 glorieuses est unique dans notre histoire qui va rester dans les siècles », poursuit celui qui a connu François Mitterrand à la Libération. « François Mitterrand est arrivé avec une vision de la culture », poursuit Jack Lang, qui précise que pour l'ancien président de la République, c'était une question d'état d'esprit, de raisonnement et de regard sur la vie. Beaucoup de témoignages tout au long de cette matinée pour confirmer le lien indéfectible qui unissait François Mitterrand et la culture: « Il vivait grâce à

la culture » (Laure Adler); « On avait l'impression que tout était possible » (Françoise Nyssen, Actes Sud); « Mitterrand était un cinéphile » (Costa-Gavras); « Il continuait à grandir avec les livres, c'était un ami des artistes, il les aimait, les protégeait » (Ariane Mnouchkine); « Il y a un avant et un après François Mitterrand, souligne Pierre Bergé. C'était un président qui vivait de la culture. Il ne connaissait pas la musique, mais il a voulu l'Opéra Bastille ». Daniel Buren précise que « les arts plastiques ont connu une métamorphose avec l'arrivée de François Mitterrand, alors qu'avant dans ce domaine, la France était à la traîne par rapport à l'Allemagne et l'Italie ». Erick Orsena relève la détermination permanente de François Mitterrand: « Quand on parlait de culture, c'était un élan. La culture, ce n'est pas un dossier, ce n'est pas la Cour des comptes. La culture, c'est une fête ». Pour l'architecte de la BNF Dominique Perrault, François Mitterrand était extrêmement contemporain: « Son appel à la création a été entendu et il vit encore ». Conseiller auprès du Centre du patrimoine mondial à l'UNESCO et co-président du Partenariat Français pour la Ville et les Territoires (PFVT), l'ancien sénateur-maire de Chinon Yves Dauge souligne le souhait de François Mitterrand de travailler sur la mémoire et sa volonté d'ancrage territorial avec les grands travaux à Paris et en Province « François Mitterrand avait la volonté de faire de l'art au cœur des villes. Le tour de France culturel des 40 grands projets met en avant le savoir-faire Français ». « La première des inégalités, c'est l'inégalité territoriale. Il n'y a pas d'avenir pour la France s'il n'y a pas d'ambition, poursuit Jack Lang. Le rôle de l'État, c'est de donner la possibilité de faire faire, François Mitterrand a marqué son temps en don-



nant leur chance à de jeunes créateurs », conclut l'ancien ministre de la Culture.

Mitterrand et la France

L'après-midi a permis à plus d'une trentaine de proches d'évoquer la mémoire de l'ancien président de la République après la diffusion d'extraits vidéo issus du nouveau site. De Louis Mermaz à Hubert Védrine en passant par Pierre Joxe, Robert Badinter, Michel Charasse, Béatrice Marre, Jean Auroux, Jean-Pierre Chevènement et bien d'autres, chacun a relaté son parcours politique et sa personnalité. Moment plus intime lors de l'évocation du Latche de François Mitterrand par son fils Gilbert; « Latche, ce n'était pas un refuge, c'était plutôt un repli, une évasion. Les bruits et la fureur du monde y arrivaient de façon amortie », se rappelle Gilbert Mitterrand.

Venu conclure cette journée de commémoration, François Hollande a souligné que « François Mitterrand était la France. Il a porté la voix de la France dans le monde, un pays ouvert, respecté, écouté. C'était un patriote et un européen. C'est pour que la France soit grande qu'il voulait que l'Europe soit unie », a notamment rappelé l'actuel Président de la République.

Brigitte Bossu

Lancement du site internet "François Mitterrand : le verbe en images"

Mercredi 26 octobre, au Louvre à l'occasion de la commémoration du centenaire de la naissance de François Mitterrand, l'Ina et l'Institut François Mitterrand ont lancé officiellement la fresque interactive "François Mitterrand - Le verbe en images".

Ce site internet patrimonial propose de revisiter 50 ans de la vie de François Mitterrand, de 1945 à 1996, à travers 300 archives d'actualités : des "Actualités françaises" de la fin des années 40 aux "Journaux télévisés" du service public des années 90.

Au total, ce sont plus de 20 heures d'images à (re)découvrir : interviews, meetings, émissions politiques, débats qui ont jalonné sa carrière d'homme politique, archives officielles de la présidence de la République - vœux, voyages officiels, allocutions et discours -, mais aussi portraits et entretiens dans lesquels il livre des traits plus intimes de sa personnalité et de ses goûts, littéraires notamment.

Plus de vingt parcours thématiques ont été créés par les historiens comme autant de visites guidées à travers ces vidéos. Parmi eux, les duels de François Mitterrand, les cohabitations, la politique internationale ou encore la crise et les grands choix économiques.

<http://fresques.ina.fr/mitterrand>

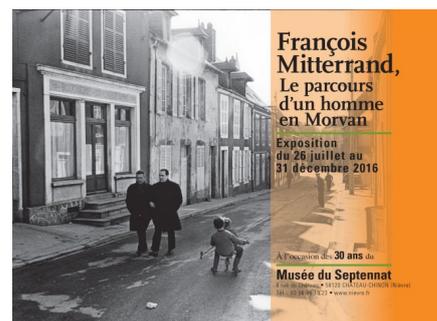


Le parcours d'un homme du Morvan

Installé dans un ancien couvent du 18^e siècle, le Musée du septennat abrite les cadeaux officiels ou personnels reçus par le Président de la République, François Mitterrand, dans le cadre de ses fonctions et donnés par lui au Département de la Nièvre. Après sa réélection, en 1988, un nouveau bâtiment relié au premier par une vaste salle souterraine, dont la grande baie vitrée s'ouvre sur les collines du Morvan, a été édifié pour abriter les cadeaux offerts durant le deuxième septennat.

Céramiques, verreries, pièces d'argenterie et d'orfèvrerie, dessins, gravures, tableaux, meubles et tapisseries, s'ajoutent aux décorations, médailles et objets d'artisanat local venus des cinq continents pour exprimer les relations privilégiées de la France et de son Président avec de très nombreux pays. On trouve, à côté de ces objets, une information générale sur les voyages présidentiels, illustrée de photographies montrant la remise des cadeaux au Président. A l'occasion des 30 ans du Musée du Septennat de Château-Chinon et dans le cadre du Centenaire de François Mitterrand, le musée présentera, jusqu'au 31 décembre, une exposition : François Mitterrand, Le parcours d'un homme en Morvan

Musée du Septennat 6 rue du château 58120 Château-Chinon (ouvert tous les jours sauf le mardi de 10 à 13h et de 14 à 18h)



Jarnac, ville natale de François Mitterrand

La Maison natale. François Mitterrand y est né le 26 octobre 1916 et y a vécu toute son enfance. Lorsque, Président, il revenait Rue Abel Guy, il disait « *Quand j'y retourne, j'y retrouve ma maison telle qu'elle était, ce sont les mêmes pièces, les mêmes décors* ». Les visiteurs peuvent parcourir les pièces que le Président, enfant et adulte, a habité et s'imprégner du cadre de vie qui l'a marqué et accompagné. Une exposition de photos et de documents inédits, mise en place par l'Institut François Mitterrand, permet de mieux connaître la famille et la jeunesse du Président.

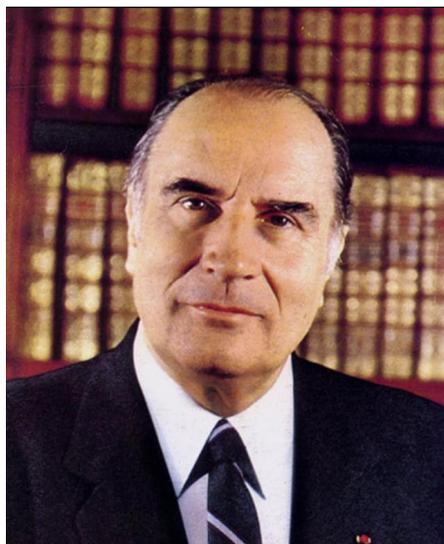
Le Musée François Mitterrand. François Mitterrand a souhaité honorer sa ville natale en offrant une collection d'objets et de sculptures, de gravures et de dessins qui lui ont été offerts par des personnalités du monde entier: Présidents, rois, reines, premiers ministres, ambassadeurs, mais aussi artistes et particuliers. Une exposition sur les grands travaux "Architectures capitales" présente les grands projets d'architecture voulus par François Mitterrand : le Grand Louvre, la Bibliothèque nationale de France, la Grande Arche, l'Institut du monde arabe, l'Opéra Bastille, la Villette, le Musée des Arts et des Métiers, le ministère des Finances à Bercy, le Collège de France et la Grande Galerie du Muséum.

Maison natale 22, rue Abel Guy - 16200 Jarnac, 05 45 35 46 08 - Musée François Mitterrand - 10 Quai de l'Orangerie



Une longue marche vers le pouvoir

A l'occasion du centenaire de François Mitterrand, *Communes de France* a choisi de revenir sur le parcours de celui qui fut un homme d'exception



Président de la République de 1981 à 1995, François Mitterrand est le 5^e d'une fratrie de 8 enfants. Né le 26 octobre 1916 en Charente, à Jarnac, il sera enterré en janvier 1996 au cimetière des Grands'Maisons à quelques encablures de sa maison natale. Propriété de l'Institut François-Mitterrand depuis 2011, elle est classée à l'inventaire des monuments historiques et a reçu le label "Maison des illustres". Très attaché à sa maison natale où il a passé une grande partie de son enfance, François Mitterrand y séjournera régulièrement avec ses frères et sœurs. Il a toujours gardé la nostalgie des lieux de son enfance. *« J'ai souvent regretté de ne pouvoir garder davantage de lien avec cette Charente, avec le Jarnac de mon enfance. Ma vie politique m'a conduit vers un territoire différent, auquel j'ai voué beaucoup d'attachement. Pourtant, je n'ai jamais vraiment quitté Jarnac. Je reviens dans la maison où je suis né, dans la maison où mes grands-parents, mes parents ont vécu et dans laquelle une de mes sœurs vit »*, rappelait-il en 1995. Il quitte la Charente en 1934 pour suivre des études de droit à Paris. Il y restera jusqu'à sa mobilisation.

Depuis l'automne 1938, François Mitterrand est sous les drapeaux. Il a 23 ans lorsque la guerre éclate. *« Par le hasard*

de la petite histoire, j'ai connu successivement, en l'espace de ces quatre à cinq ans, les camps de prisonniers de guerre en Allemagne, la France occupée, l'Angleterre, l'Afrique du Nord, de nouveau l'Angleterre et de nouveau la France, quelques mois avant la libération de mon pays. Tout cet itinéraire a préparé, il faut bien le dire, tout naturellement, une nouvelle étape de réflexion », déclare-t-il en 1987. À la Libération, François Mitterrand, alors âgé de 28 ans, est désigné par de Gaulle commissaire général correspondant du ministère des Prisonniers. Il devient le plus jeune des ministres de la IV^e République. Il sera onze fois ministre de 1947 à 1957 : aux Anciens Combattants et Victimes de Guerre dans les gouvernements Ramadier puis Schuman de 1947 à 1948 ; chargé de l'information dans les gouvernements Marie, Schuman et Queuille de 1948 à 1949 ; ministre de la France d'Outre-Mer puis ministre d'État des gouvernements Pleven, Queuille et Faure de 1950 à 1952 ; ministre délégué au Conseil de l'Europe du gouvernement Laniel, de 1952 à 1953 ; ministre de l'Intérieur du gouvernement Mendès France de 1954 à 1955 ; enfin ministre d'État et de la Justice dans le gouvernement de Guy Mollet jusqu'en juin 1957.

La Nièvre, terre d'élection

François Mitterrand se présente – après un premier échec en juin 1946 dans la 5^e circonscription de la Seine – aux élections législatives dans la Nièvre. Le 10 novembre 1946, il devient député et s'apparente au groupe de l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (UDSR). La Nièvre deviendra sa terre d'élection. Sénateur, député et président du Conseil général, il fut maire de Châteauneuf-Chinon de 1959 à 1981.

En 1963, il crée le Comité d'action institutionnel avec ses plus fidèles partisans : Roland Dumas, Claude Estier, Louis Mermaz, Georges Dayan, Georges Beauchamp, Charles Hernu, quelques autres encore, dont le jeune Pierre Joxe,



Georges Fillioud ou André Rousselet. C'est ce mouvement qui deviendra bientôt la Convention des institutions républicaines (CIR). En 1965, après le retrait de Gaston Defferre, François Mitterrand, qui a réussi à rassembler autour de son nom Pierre Mendès France, Waldeck Rochet pour le PCF et Guy Mollet pour la SFIO, se présente à l'élection présidentielle, mettant de Gaulle en ballottage.

Union de la gauche

La défaite de 1965 et son éviction de la course à la présidentielle en 1969 ont convaincu François Mitterrand de l'utilité d'être à la tête d'un grand parti de rassemblement. Il propose alors l'idée d'une fusion de la CIR avec le nouveau

Parti socialiste d'Alain Savary. Lors du Congrès d'Épinay en 1971, qui doit sceller cette union, le PS d'Alain Savary est persuadé d'absorber la CIR. Grâce à une alliance entre le CERES de Jean-Pierre Chevènement, la motion Defferre-Mauroy et les Conventionnels, c'est François Mitterrand qui prend la tête du PS en isolant le tandem Mollet-Savary.

Dès lors, le Parti socialiste ne cessera de se développer. Il accueille le PSU de Michel Rocard et des militants de la CFDT et des milieux chrétiens de gauche, comme Jacques Delors. Le PS a le vent en poupe et emporte 37 villes de plus de 10 000 habitants aux municipales de 1977. Il se positionne désormais devant le Parti communiste. Georges Marchais met alors un terme au Programme commun.

Un mauvais report de voix à gauche lors des législatives de 1978 entraîne la victoire de la droite et conduit à une crise au sein du PS. Au Congrès de Metz en 1979, François Mitterrand, qui souhaite maintenir la ligne d'union de la gauche, doit écarter Michel Rocard. La voie est désormais libre, François Mitterrand sera le candidat désigné pour battre la droite.

Le soir du 10 mai 1981, il est élu Président de la République avec 51,6 % des voix. C'est à Château-Chinon qu'il fera sa première déclaration: « Cette victoire est d'abord celle des forces de la jeunesse, des forces du travail, des forces de création, des forces du renouveau qui se sont rassemblées dans un grand élan national pour l'emploi, la paix, la liberté, thèmes qui furent ceux de ma campagne présidentielle et qui demeureront ceux de mon septennat ». François Mitterrand fut aussi le Président d'une gauche qu'il porta au pouvoir. Réélu en 1988, il demeure une figure immense de l'histoire du socialisme français et de l'histoire de France.

Brigitte Bossu,
avec l'Institut François Mitterrand

Mitterrand dans ses textes

Anne Pingeot nous livre deux ensembles, de la main même de François Mitterrand: son journal couvrant six années de leur vie commune, 1964-1970, et un ensemble de 1 218 lettres qu'il lui a envoyées entre 1962 et 1995. Ce journal et ces lettres sont de caractère différent, y compris "physiquement". Si les lettres sont de facture classique, le journal est un objet qu'on peut qualifier d'artistique. Y est intégré, de la main même de François Mitterrand, un savant et méticuleux patchwork: photos, cartes postales, caricatures de presse, extraits de journaux, menus, etc. Ce journal est reproduit en fac-similé en haut de page de l'épais volume, les textes de Mitterrand sont reproduits en caractères d'imprimerie. On imagine le temps passé par son auteur pour le mettre en forme... Quant aux lettres, elles sont souvent quotidiennes, et même davantage. On remarquera qu'elles sont moins nombreuses à partir de 1981: le temps est plus compté par l'exercice du pouvoir? Pas uniquement: désormais le couple est réuni.

Un homme est l'auteur, une femme est la destinataire. Tous deux sont unis par un amour passion. Mitterrand exprime sa passion au fil des pages. Le plus étonnant sans doute est qu'il le fait dans une confiance totale, chaque phrase en atteste: il se décadennasse pour la première fois de sa vie, il s'ouvre. On le sent aussi animé d'une vigueur croissante dès les premiers mois de cette liaison.

Il n'y a pas dans ces textes que l'expression de l'amour, ce serait vite lassant. On le voit en Pygmalion, guidant, conseillant. On en apprend beaucoup sur la vie politique sous la V^e République à Paris ou en province. On le voit croquant ses contemporains dans des portraits d'une grande acuité. Même si Anne n'apparaît pas "réellement" (on ne connaît pas ses lettres...), on mesure que ce couple était aussi uni par une passion pour l'art et la culture. Ces deux volumes apportent un enrichissement considérable à notre connaissance de François Mitterrand et de sa personnalité.

Denis Lefebvre

François Mitterrand, *Lettres à Anne 1962-1975*, Gallimard, 1 276 p, 35 €
François Mitterrand, *Journal pour Anne 1964-1970*, Gallimard, 493 p, 45 €

Mitterrand dans ses mots

De A comme Action à V comme Vision, Alain Bergounioux nous offre un recueil de quelques centaines de mots de François Mitterrand: des extraits de discours, d'articles, d'entretiens, de déclarations à certains journalistes. Ces textes mettent en avant trois dimensions: l'homme politique, l'homme de culture, l'homme d'État. En introduction, l'auteur nous offre un texte d'une dizaine de pages: les temps forts d'une vie, en reconnaissant « la difficulté d'appréhender la personnalité de François Mitterrand ».

D. L

Alain Bergounioux,
Les mots de Mitterrand,
Daloz, 155 p, 3 €